

Paris, le 12 juin 2018

M. Thierry Devimeux
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Stéphane CLAIREAUX
député
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

contact@depute975.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 73 03

TÉLÉCOPIE

01 40 63 78 74

ADRESSE ELECTRONIQUE

sclaireaux@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Préfet,

Le décret n° 2018-460 relatif au fonds pour le développement de la vie associative a été publié au Journal Officiel du 9 juin 2018.

Ce décret d'application, tant attendu par le monde associatif, définit les modalités de mise en œuvre du dispositif de remplacement de l'ex réserve parlementaire.

Pour mémoire, le fonds pour le développement de la vie associative, initialement prévu pour financer la formation des dirigeants et bénévoles associatifs, a été abondé au PLF 2018 de 25 millions d'euros supplémentaires destinés à remplacer les fonds au profit du monde associatif, attribués auparavant dans le cadre de la réserve parlementaire.

Afin de préserver les plus petits territoires, la moitié de ces 25 millions a été attribuée à parts égales à chaque circonscription, l'autre moitié étant calculée et attribuée selon le nombre d'habitants. Ainsi, les associations de Saint-Pierre-et-Miquelon devraient pouvoir bénéficier de 117 818,34 € pour leurs actions en 2018.

L'article 9 du décret définit que dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la constitution – dont fait partie Saint-Pierre-et-Miquelon – c'est le Préfet qui préside et fixe la composition de la Commission territoriale, qui devra faire la sélection et proposer les attributions de financements associatifs au Ministre chargé de la vie associative.

Vous connaissez comme moi l'attente importante des associations en la matière, aussi je vous serais reconnaissant de bien vouloir mettre en œuvre au plus vite ce nouveau dispositif au profit de l'action associative locale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma meilleure considération.

Bien à vous,



Stéphane CLAIREAUX